

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 juin 2007

AUJOURD'HUI vingt deux juin deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 juin 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s avant donné pouvoir :

Louis VIRGOULAY, Djamel IBRAHIM-OUALI, Danielle AUROI, Gérard BOHNER, Yves CARROY, Patricia GUILHOT, Christine PERRET, Eric SEVRE

Excusé(e)s :

Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Jean-Yves FAFOURNOUX, Paule OUDOT

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

*Monsieur ADENOT est élu Président de séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2006).
Monsieur ROLLE et Madame LAFAYE sont présents à partir de la question n° 2, Madame LAFAYE ayant donné pouvoir pour la question n° 1.*

PROJET D'ELABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Rapporteur : Madame Odile VIGNAL

Le code de l'environnement, qui a codifié en son titre II du livre II la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996, a reconnu à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé (article L 220-1).

La LAURE prévoit à cet effet plusieurs types de mesures dont l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants.

Dans ce contexte réglementaire, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal de Clermont-Ferrand sur ce projet de PPA de l'Agglomération Clermontoise.

Mis en œuvre par l'Etat, ces plans ont pour objet de ramener, à l'intérieur de la zone, la concentration en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites et de définir, conformément au décret du 25 mai 2001, les mesures préventives et correctives pouvant être prises, ainsi que les modalités de déclenchement de la procédure d'alerte. Doivent être également définies les principales mesures d'urgence, les fréquences prévisibles de déclenchement et les conditions d'information des exploitants de sources fixes et du public.

Le périmètre du PPA comporte les dix-sept communes qui formaient la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand à la date du 1^{er} janvier 2003.

Depuis cette date les communes d'Orcines, Pérignat-lès-Sarliève, Pont-du-Château, Saint-Genès-Champanelle ont rejoint à leur tour l'agglomération clermontoise, mais sont exclues du périmètre de l'étude.

Ce projet a été étudié par la Direction Environnement Santé de la Ville de Clermont-Ferrand qui a participé à certains groupes de travail mis en place par la Commission d'élaboration du Plan constituée le 24 janvier 2005 par arrêté préfectoral.

Il a été présenté au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) le 22 octobre 2006 et a reçu un avis favorable. Conformément à la procédure, il est maintenant soumis aux organes délibérants dont le territoire est inclus en tout ou partie dans le périmètre.

Ce dernier sera ensuite mis en enquête publique et après prise en compte des avis du public, le PPA sera à nouveau soumis au CODERST avant d'être définitivement approuvé par arrêté préfectoral.

Le projet comporte une première partie concernant l'état des lieux de la qualité de l'air et le recensement des principales émissions de l'agglomération. Dans une deuxième partie, il présente des propositions pour réduire les rejets de polluants sur la zone du PPA.

ETAT DES LIEUX

Présentation du territoire :

★ *Données socio-économiques :*

La population des dix-sept communes représente 43 % de la population du Puy-de-Dôme (604 266 habitants). La commune de Clermont-Ferrand représente pour sa part 53 % des habitants de la Communauté d'agglomération.

La ville de Clermont-Ferrand, à une altitude moyenne d'environ 400 m, présente une configuration topographique en demi-cuvette, qui joue généralement un rôle pénalisant en terme de qualité de l'air, les diverses barrières topographiques et les phénomènes d'inversion de température limitant le transport et la dispersion des polluants.

Les activités industrielles existantes sont décrites listant les grands secteurs d'activité dont les principaux établissements sont situés sur la commune de Clermont-ferrand.

Données sur les modes de transport :

Elles énumèrent la problématique des déplacements, les voies de communication, le trafic routier, le réseau SNCF, le parc automobile, les transports urbains de l'agglomération clermontoise, le Plan de déplacement urbain et la répartition entre les différents modes de transport.

Le Tramway :

La première ligne de tramway de l'agglomération clermontoise est destinée à relier, du nord au sud, les quartiers Nord de Clermont-Ferrand, le centre historique de Montferrand, le centre-ville et la place de Jaude, le CHU, le campus universitaire des Cézeaux et la gare de La Pardieu. Ainsi le tramway desservira les principaux pôles résidentiels, commerciaux, culturels, sportifs, administratifs, médicaux, d'enseignement supérieur...

Les effets sur la pollution de l'air sont mis en perspective avec l'arrivée du Tram :

« En termes de pollution de fond, tout développement des transports collectifs a un effet bénéfique à moyen terme. Le tramway est électrique et ne dégagera aucun polluant atmosphérique dans l'agglomération. Il remplace, de plus, la grande majorité des bus qui parcourent son axe aujourd'hui, et qui représentent environ 15 % de la totalité des kilomètres effectués par les bus du réseau urbain. »

Le suivi des pollutions de proximité le long du tramway permettra de calculer ses effets et de conforter une politique en faveur des transports collectifs comme celle préconisée dans le Plan de Déplacement Urbain dont le premier objectif est la qualité de l'air.

Un état zéro a été établi dans le cadre de l'observatoire du tramway (réalisée par ATMO Auvergne à la demande du SMTC et de l'ADEME). Son volet environnemental s'intéresse aux questions de pollution et permettra d'établir une comparaison quantifiée avec la situation après la mise en service du tramway.

Etat des lieux de la qualité de l'air :

L'Etat, avec le concours des collectivités territoriales, des industriels et des associations, assure la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et l'environnement. Il confie la mise en œuvre de cette surveillance à un ou des organismes agréés multipartites. Pour l'Auvergne l'association ATMO Auvergne est agréée pour cette surveillance.

La prise en compte de la surveillance de la qualité de l'air en Auvergne est ancienne. Ainsi, la Ville de Clermont-Ferrand s'est-elle préoccupée de connaître les niveaux de pollution atmosphérique depuis 1967, tout d'abord à travers des prélèvements ponctuels aux principaux carrefours et autour des sites industriels puis, à compter de 1970, à l'aide des premières stations fixes de la région.

En 1986, l'association de mesures et de prévention de la pollution atmosphérique dans l'agglomération clermontoise (AMPAC) regroupant l'État, la Ville de Clermont-Ferrand et plusieurs entreprises, fut créée pour gérer le réseau existant fort de dix sites de mesure. En 1988, cette association devenue ATMO Auvergne étendit son action à l'ensemble de la région avec le concours progressif des principales collectivités locales et des industriels concernés.

Le processus local de dispersion des micros polluants atmosphériques est décrit de manière précise ainsi que les résultats pour chaque polluant et leur évolution sur plusieurs années (dioxyde de soufre, dioxydes d'azote, l'ozone, les particules en suspension, le monoxyde de carbone, le benzène et le plomb).

En matière d'information du public, l'indice Atmo, calculé à Clermont-Ferrand, Le Puy en Velay, Aurillac et Montluçon, est décrit ainsi que les déclenchements de procédures d'alertes.

Impact sanitaire de la pollution atmosphérique :

Le recensement des effets sur la santé est abordé pour chaque polluant ainsi qu'une approche par pathologie.

Parmi les études réalisées localement, la plus marquante depuis l'élaboration du Plan Régional pour la Qualité de l'Air est celle de la CIRE Rhône Alpes validée par l'InVS (Institut de Veille Sanitaire) en avril 2005 sur "l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur l'agglomération de Clermont-Ferrand".

Cette étude, réalisée en 2002 et 2004, s'inscrit dans le cadre du PRQA qui prévoyait une évaluation des effets de la qualité de l'air sur la santé.

Il ressort de cette étude que la principale source de pollution atmosphérique est constituée par le trafic routier qu'il conviendrait de réduire afin de diminuer le niveau de fond de la pollution globale.

Il est également précisé «que la pollution atmosphérique constitue un risque pour la santé et qu'en l'absence d'effet de seuil, les effets sur la santé se font sentir pour des expositions faibles et pas seulement au-delà de valeurs réglementaires. »

« Les différents polluants sont donc des facteurs déclenchants de la maladie, et à de faibles variations des niveaux de pollution est associée une augmentation significative des indicateurs de santé. »

Estimation des émissions :

** Sources fixes :*

La quantification des émissions des sources fixes de l'agglomération de Clermont-Ferrand a été confiée au bureau d'étude EXPLICIT. Les sources fixes émettrices de polluants de l'agglomération de Clermont-Ferrand ont été réparties dans trois secteurs : le secteur résidentiel, le secteur tertiaire et le secteur industriel.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des émissions en tonnes des différents polluants par secteur.

Emissions 2003	SO₂	Nox	Poussières	CO	COV
Industriel	80	346	5	75	1414
Résidentiel	192	349	132	1200	508
Tertiaire	94	138	7	143	23
Total sources fixes	366	833	144	1418	1945

« Les évolutions des émissions sont proposées à deux horizons : 2010 et 2015, et deux types de scénarii ont été étudiés :

- un scénario tendanciel pour chaque secteur économique. En d'autres termes, la question est d'identifier les émissions futures en prolongeant les politiques menées aujourd'hui. Ce scénario constituera le scénario de référence ;
- un scénario de type volontariste dont l'objectif est de diminuer les émissions de polluants. Dans ce scénario, les collectivités locales et les services de l'Etat sont activement engagés dans la réduction des émissions de polluants. Ce scénario implique notamment de mener des actions concrètes de réduction des émissions. »

★ Sources mobiles :

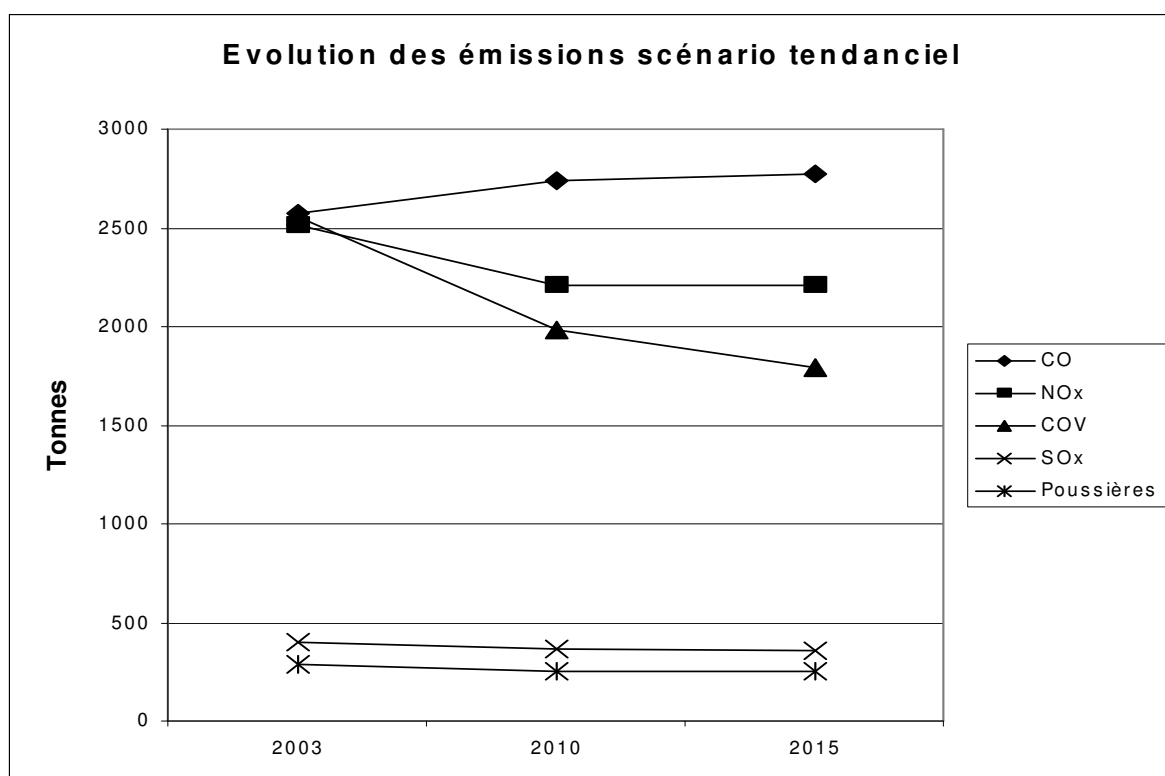
Une évaluation des émissions de polluants liés à la circulation automobile est faite sur un réseau routier retenu de 20 km X 20 km autour de l'agglomération. La modélisation a été réalisée d'après le modèle de trafic DAVISUM.

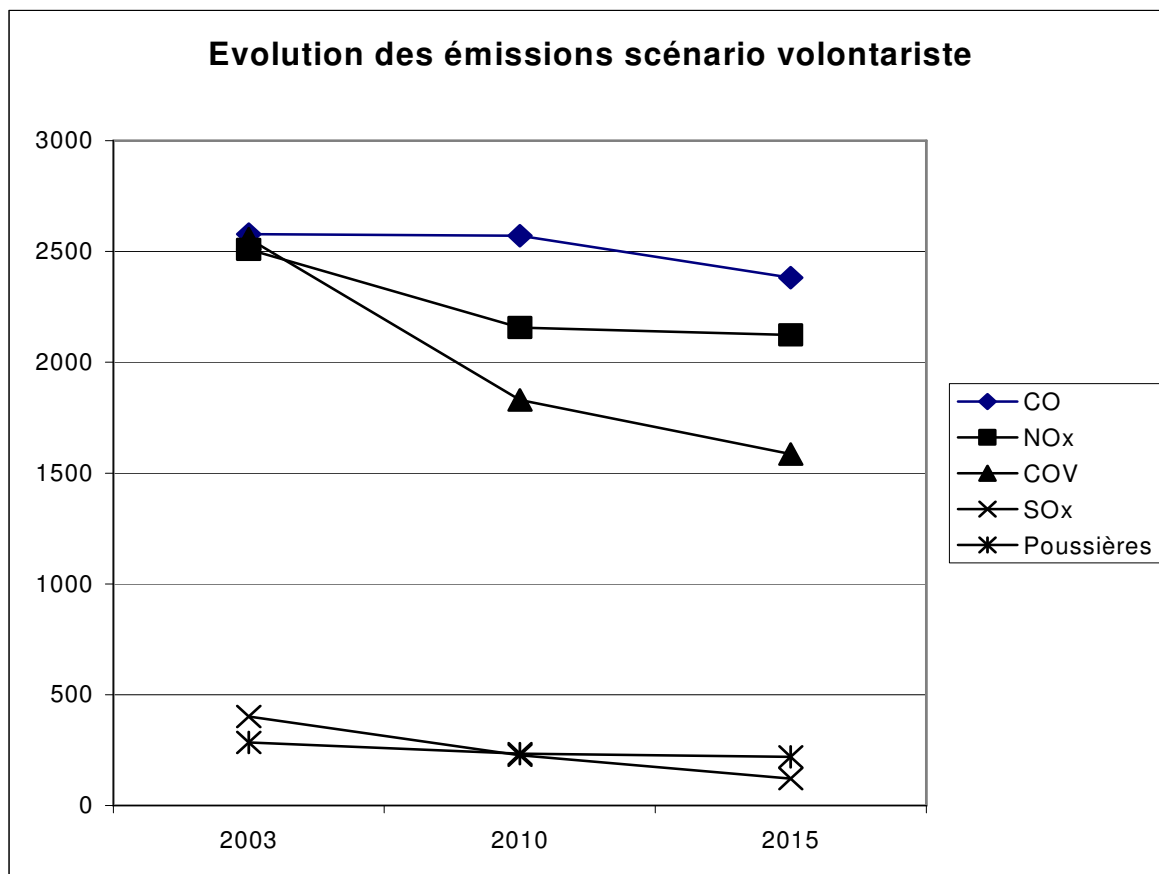
Une estimation des émissions totales (sources fixes et mobiles) est donnée sur la zone du PPA en 2003 :

Emissions 2003 (tonnes)	SO ₂	NO _x	CO	COV	Poussières
Total sources fixes	366	833	1418	1971	144
Total sources mobiles	36*	1676	1160*	587	140
TOTAL	402	2509	2578	2558	284

* valeurs estimées à l'aide des ratios CITEPA

Selon les deux scénarii précédents, les évolutions à l'horizon 2010 et 2015 sont représentées dans les graphiques suivants :





Information des populations :

Par l'article L 124-4 du Code de l'environnement, il a été reconnu pour tous "le droit à l'information sur la qualité de l'air, et ses effets sur la santé et sur l'environnement". Cette démarche résulte d'une large aspiration nationale au droit à l'information.

Il faut distinguer deux types d'information :

- l'information de fond,
- l'information en temps de crise.

L'information de fond repose quotidiennement sur la diffusion des résultats des mesures de ATMO Auvergne par voies de presse (écrite ou radio et audiovisuelle). Pour être édité, l'indice ATMO doit être composé (depuis 2000) à partir des mesures de quatre polluants (SO₂, NO₂, O₃ et poussières), réalisées sur deux sites au minimum. Le constat est le suivant :

- L'information existe mais reste trop confidentielle (site ATMO Auvergne),
- Le public est plus réceptif aux pics de pollution qu'à l'exposition chronique, alors que celle-ci est plus préjudiciable à la santé,
- L'information scientifique est difficile à vulgariser,
- Il est très difficile d'impliquer les médias sur le long terme.

L'information en temps de crise est déclenchée sur la constatation du dépassement de la valeur seuil d'information et/ou de recommandations.

Constat :

- Le délai d'information est long, et surtout l'information arrive trop tardivement,
- L'information existe mais de façon confidentielle,
- Il n'y a pas d'information spécifique des automobilistes sur les principaux axes de circulation,
- L'arrêté préfectoral relatif à la circulation alternée doit être revu,
- Lorsque l'épisode de pollution dure plusieurs jours, l'information n'est plus relayée de façon satisfaisante.

Enjeux :

La synthèse de l'état des lieux et des axes d'amélioration sont présentés dans le tableau récapitulatif suivant :

SO₂	Constat ATMO	<ul style="list-style-type: none"> • <u>pollution très faible</u> (maxi à 48 µg/m³ pour seuil d'information à 300 µg/m³) • <u>allègement des mesures</u> 	Enjeu -
	Origine des émissions	<ul style="list-style-type: none"> • 90 % fioul • 50 % résidentiel (chauffage) 	
	Axes d'améliorations	<ul style="list-style-type: none"> • substitution du fioul par le gaz 	
CO	Constat ATMO	<ul style="list-style-type: none"> • baisse régulière des concentrations (généralisation des pots catalytiques et véhicules diesel) • <u>normes largement respectées</u> 	Enjeu -
	Origine des émissions	<ul style="list-style-type: none"> • 64 % bois, 29 % gaz • 85 % résidentiel • trafic routier 	
	Axes d'améliorations	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration des installations de chauffage des logements • réduction des distances de déplacements • généralisation des pots catalytiques 	
Plomb	Constat ATMO	<ul style="list-style-type: none"> • pollution très faible 	Enjeu -
	Origine des émissions	<ul style="list-style-type: none"> • industrie depuis la suppression du plomb dans l'essence 	
	Axes d'améliorations	<ul style="list-style-type: none"> • 	
Poussières	Constat ATMO	<ul style="list-style-type: none"> • objectif qualité (30 µg/m³) et valeur limite (41 µg/m³) • <u>assez largement respectés</u> 	Enjeu +
	Origine des émissions	<ul style="list-style-type: none"> • 84 % bois • 91 % résidentiel 	
	Axes d'améliorations	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration des installations de chauffage des logements • mise en place de filtres à particules 	
Nox	Constat ATMO	<ul style="list-style-type: none"> • concentration NO₂ globalement stable mais <u>objectif qualité</u> (40 µg/m³) <u>dépassé à Gaillard et approché en ville</u> (2 informations de la population en décembre) - valeur limite (52 µg/m³) respectée • trafic routier 	Enjeu ++
	Origine des émissions	<ul style="list-style-type: none"> • gaz naturel 77 % • 42 % résidentiel, 42 % industrie 	
	Axes d'améliorations	<ul style="list-style-type: none"> • efficacité thermique logement (+ gros gisement) • amélioration performance énergétiques procédés industriels • réduction des distances de déplacements • norme Euro IV des carburants (norme de rejets/km) 	
COVNM y compris benzène (précurseur ozone) *	Constat ATMO	<ul style="list-style-type: none"> • taux de benzène Gaillard (4 µg/m³) <u>dépasse nettement l'objectif de qualité</u> (2 µg/m³) et approche la future valeur limite (passe de 10 à 5 µg/m³ en 2010), même si la tendance est à la baisse (teneur des carburants et récupération des vapeurs à la distribution) • niveau d'ozone <u>dépasse trop souvent les objectifs de qualité de protection végétation</u> (65 µg/m³) et protection santé (110 µg/m³) 	Enjeu ++
	Constat DRASS	<ul style="list-style-type: none"> • nécessité d'agir sur les précurseurs de l'ozone 	
	Origine des émissions	<ul style="list-style-type: none"> • 73 % industrie (chimie, caoutchouc, imprimerie) • 26 % résidentiel (bois) 	
	Axes d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • technologies industrielles propres (réduction des imbrûlés, réduction de la part de solvants) • réduction des distances de déplacements 	

* Ozone O₃ : polluant secondaire issu de réactions photochimiques en présence de rayonnement solaire et de précurseurs comme les COV

puis, en cas de fortes concentrations en NO, il y a réaction réversible NO+O₃ ⇌ NO₂+NO₂

Il ressort de cette analyse que :

- Le dioxyde de soufre n'est pas préoccupant
- Le dioxyde d'azote est un polluant primaire à fort enjeu
- L'ozone présente une tendance à la hausse confirmée et une concentration annuelle record en 2003
- Les composés organiques volatils (COV) sont des précurseurs de l'ozone à fort enjeu
- Les particules fines possèdent une relative stabilité

- Pour le benzène, les teneurs sont en baisse, mais n'assurent pas le respect des valeurs limites réglementaires à l'horizon 2010
- Le monoxyde de carbone est en baisse constante depuis plusieurs années.
- Le plomb se situe à des niveaux très faibles non préoccupants

PROPOSITIONS

Les mesures proposées sont de trois ordres :

- les premières s'attachent à organiser différemment l'espace pour réduire les déplacements et optimiser les économies d'énergie,
- les secondes visent à associer les sources fixes aux efforts de réduction des émissions de polluants atmosphériques,
- les troisièmes ont pour objectif de sensibiliser tous les citoyens à la qualité de l'air.

Une synthèse de l'ensemble des actions est proposée reprenant les polluants concernés, les porteurs de l'action ainsi que les indicateurs d'évaluation retenus.

- Pour réduire les émissions des sources mobiles il est préconisé:
 - d'agir sur l'urbanisme
 - d'améliorer la connaissance des émissions
 - d'améliorer l'offre et l'usage des transports en commun
 - de réduire le trafic automobile dans l'hyper centre et de favoriser les modes de déplacement alternatifs
 - d'encourager l'usage des véhicules propres
 - Pour réduire les émissions des sources fixes il est préconisé :
 - d'améliorer l'efficacité thermique des bâtiments. Une mention spéciale est faite vis à vis des actions opérationnelles de la Ville de Clermont-Ferrand :
 - 1) Fonds pour la Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE), de 150 000 € (ouverture en 2006). Une somme de 135 000 € est utilisée pour :
 - ✓ améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires (isolation des combles des bâtiments les plus énergivores, travaux dans la logique du dispositif européen Display),
 - ✓ mobiliser les agents, en interne, sur la maîtrise des dépenses énergétiques.
 - 2) Fonds d'innovations technologiques pour les énergies renouvelables (FITEnR), de 150 000 €, utilisé pour :
 - ✓ financer des équipements utilisant des énergies renouvelables (sur les bâtiments municipaux, sur les installations d'opérateurs publics locaux...),
 - ✓ renforcer les efforts réalisés par la Ville pour améliorer la performance énergétique des équipements municipaux.
 - 3) Le Chemin des énergies renouvelables, vitrine des réalisations dans la ville (créé en 2004) :
 - ✓ Communication et promotion autour de l'utilisation de sources d'énergies renouvelables.
 - 4) Soutien financier des clermontois souhaitant installer un chauffe-eau solaire.
- 5) Projet de réalisation d'un Plan Climat municipal.
- de réduire les émissions des NOx et des COV des installations industrielles
 - de connaître et maîtriser les rejets de COV du secteur artisanal
 - de réduire les rejets de COV par la mise en place de récupérateurs de vapeurs d'hydrocarbures dans les stations-service existantes distribuant plus de 1000 m³/an d'essence

- Pour sensibiliser la population il est préconisé :
 - D'informer les particuliers sur leur contribution à la pollution de l'air et sur les aides existantes
 - D'inciter le public à rechercher l'information sur la qualité de l'air, notamment en cas de pics de pollution
 - D'informer les populations préalablement au déclenchement des mesures d'alerte en cas de pics de pollution

MESURES D'URGENCE

La mise en œuvre de la procédure d'information par ATMO Auvergne sous le contrôle de la DRIRE et de la Préfecture est décrite en fonction des seuils d'information des polluants visés :

- Ozone : 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
- NO_2 : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
- SO_2 : 300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Les procédures d'alerte à mettre en œuvre par l'Etat en liaison avec les collectivités locales sont décrites pour les polluants suivants:

NO_2 : 200*/400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

SO_2 : 500** $\mu\text{g}/\text{m}^3$

O_3 : 240***, 300***, 360**** $\mu\text{g}/\text{m}^3$

* 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.

** en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

*** en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives ou que les prévisions font craindre un risque de dépassement pendant trois heures consécutives.

**** en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives, ou que les prévisions font craindre un risque de dépassement.

Conclusions :

Sur le fond du document :

- Il y a nécessité d'actualiser ce document avec les données 2006 désormais disponibles, en particulier pour tout l'aspect composition du parc des capteurs et état des lieux de la pollution atmosphérique de l'agglomération.

- Afin d'avoir une idée plus précise de l'état initial de la qualité de l'air, il serait également nécessaire de compléter cet état des lieux par des données sur d'autres polluants :

- Métaux lourds et dioxines furannes (en rapport avec le projet d'installation d'un pôle de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés à Beaulieu).

- Pesticides dont l'importance est de plus en plus prise en compte en matière de santé publique, et dont ATMO a réalisé la mesure sur la Ville de Clermont-Ferrand d'avril à septembre 2005.

- Pollens, de plus en plus d'habitants s'avèrent sensibles aux allergies liées aux pollens ou aux substances chimiques dérivées des traitements phytosanitaires.

- **Les traitements phytosanitaires : aucune mention n'est faite de leur rôle croissant dans la pollution de l'air, alors qu'ils contribuent à l'augmentation des maladies chroniques telles que l'asthme.**

Les impacts de décision telle la construction d'une UVE à Beaulieu ne sont pas pris en compte dans les perspectives d'évolution. Concernant les propositions de réduction des polluants, il n'est fait aucune mention d'actions de maîtrise des transports routiers ou d'actions de réduction des polluants phytosanitaires. La partie proposition du Plan de Protection de l'Atmosphère semble limitée aux actions entreprises par la seule Ville de Clermont-Ferrand.

- **Désormais un soutien financier à l'installation de chauffe-eau solaire pour l'habitat particulier et collectif est assuré par Clermont Communauté avec une inscription budgétaire de 50 000 € pour 2007 (Plan Soleil).**

Sur la forme du document, il faudrait :

- **Page 26 du document, positionner correctement la légende « Borne Atmo Place Delille » sous la photographie correspondante. A noter que la Ville de Clermont-Ferrand va renforcer le dispositif existant d'information du public par l'installation de trois nouveaux panneaux électroniques d'affichage au carrefour des Pistes, à Galaxie et sur le boulevard Pochet Lagaye.**
- **Page 22 : Depuis l'automne 2006, une partie de la ligne est en fonctionnement depuis le Centre Tram de Champratel jusqu'au CHRU, il est donc nécessaire de ne pas utiliser le futur dans la phrase.**

Compte tenu de ces précisions, et sous réserve de la prise en compte des remarques formulées, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable à ce projet de Plan de prévention de la pollution atmosphérique de l'agglomération clermontoise.

La Ville de Clermont-Ferrand sera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre de ces réserves en particulier :

- ✓ *sur l'actualisation des données avec les chiffres les plus récents,*
- ✓ *sur l'approfondissement de l'état des lieux de la qualité de l'air par la prise en compte complémentaire des différents marqueurs (métaux lourds, dioxines, furannes, pesticides et autres traitements phytosanitaires, pollens...),*
- ✓ *sur l'impact potentiel du projet de construction d'une UVE à Beaulieu,*
- ✓ *sur les moyens que l'Etat affectera à la mise en œuvre des objectifs du Plan.*

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 juin 2007

Odile VIGNAL
Adjointe à l'Ecologie Urbaine
et Développement Durable